



No. résolution  
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne  
Séance extraordinaire du 10 décembre 2014

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne tenue le 10 décembre 2014, à 19 h 00, à la salle du conseil, 1380, route 125, Sainte-Julienne, au lieu ordinaire des séances et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Claude Rollin, district 1  
Madame Manon Desnoyers, district 3  
Monsieur Yannick Thibeault, district 4  
Monsieur Richard Desormiers, district 5

Monsieur Stéphane Breault, district 2 est absent.  
Monsieur Normand Martineau, district 6 est absent.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel Jetté, maire.

Est présente, madame France Landry, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation tel que stipulé au Règlement no 873-12 concernant la régie interne des séances du conseil municipal et conformément aux dispositions du Code municipal.

Cette séance extraordinaire a été convoquée par le maire pour prendre en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du budget 2015
4. Période de questions
5. Levée de la séance

**14-12X-466**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Yannick Thibeault  
**APPUYÉ PAR** Madame Manon Desnoyers

### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

**14-12X-467**

### **ADOPTION DU BUDGET 2015**

Lecture est faite des prévisions budgétaires pour l'année 2015 de la Municipalité de Sainte-Julienne.

#### **REVENUS:**

TAXES ET COMPENSATION	9 814 594,00 \$
TENANT LIEU DE TAXES	246 476,00 \$
TRANSFERTS CONDITIONNELS	388 139,00 \$
SERVICES RENDUS	214 363,00 \$
IMPOSITION DE DROITS	468 232,00 \$



No. résolution  
ou annotation

AMENDES ET PÉNALITÉS	64 517,00 \$
INTÉRÊTS	241 300,00 \$
AUTRES REVENUS	194 500,00 \$
<b>TOTAL DES REVENUS AVANT AFFECTATION</b>	<b>11 632 121,00 \$</b>

AFFECTATION DE SURPLUS	150 000,00 \$
<b>TOTAL DES REVENUS:</b>	<b>11 782 121,00 \$</b>

**DÉPENSES:**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE (administration et service aux citoyens)	2 046 169,00 \$
TRANSPORT (voirie, déneigement, entretien de bâtiment et horticulture)	2 985 524,00 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE (services policier et incendie)	1 688 602,00 \$
HYGIÈNE DU MILIEU (eau, égout, matières résiduelles)	1 308 717,00 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE (logement social)	12 000,00 \$
LOISIRS ET CULTURE (loisir et bibliothèque)	767 229,00 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	769 704,00 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	522 960,00 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 100 905,00 \$</b>

REMB. CAPITAL	1 507 133,00 \$
INVESTISSEMENT EN IMMO	174 083,00 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES:</b>	<b>11 782 121,00 \$</b>

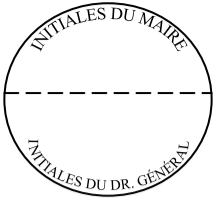
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Julienne aura à  
pourvoir, au cours de l'année 2015, à des  
dépenses s'élevant à 11 782 121 \$ ;

CONSIDÉRANT QUE pour défrayer ces dépenses, la  
Municipalité perçoit divers revenus autres  
que les taxes et compensations pour  
services municipaux, dont le montant  
s'élève à 1 817 527 \$;

CONSIDÉRANT QUE pour alléger le fardeau fiscal de ses  
contribuables, la Municipalité affecte, au  
présent budget, une partie du surplus  
non affecté pour un montant totalisant  
150 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE pour solder la différence entre les  
dépenses et les revenus et affectations, il  
est requis une somme de 9 814 594 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité imposera, par le Règlement  
899-14, les taxes et compensations  
nécessaires pour équilibrer le présent  
budget;



No. résolution  
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne  
Séance extraordinaire du 10 décembre 2014

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Richard Desormiers  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Yannick Thibeault

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le conseil adopte le budget 2015 démontrant des dépenses totalisant 11 782 121 \$, le tout tel que présenté et étudié par le conseil.

ADOPTÉE

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire ouvre la période de questions et invite les personnes présentes à s'exprimer au sujet du budget.

14-12X-468

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Manon Desnoyers  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Richard Desormiers

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE

Monsieur Marcel Jetté  
Maire

Madame France Landry  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière